



PRÉFET DE L'ESSONNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relatif à réalisation du projet de création de la Liaison Centre Essonne (tronçon ouest) et d'une voie spéciale pour les transports en commun sur site propre (TCSP) sur le territoire des communes de BRETIGNY-SUR-ORGE, LE-PLESSIS-PATE, SAINT MICHEL-SUR-ORGE et SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS

Par arrêté n° 2018/SP2/BCIIT/n°098 du 20 décembre 2018, le Préfet de l'Essonne a prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité des parcelles nécessaires à la réalisation du projet de création de la Liaison Centre Essonne (tronçon ouest) et d'une voie spéciale pour les transports en commun sur site propre (TCSP) sur le territoire des communes de BRETIGNY-SUR-ORGE, LE-PLESSIS-PATE, SAINT MICHEL-SUR-ORGE et SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS

Cette enquête publique se déroulera du 21 janvier 2019 à 8h30 au 23 février 2019 à 12h inclus (soit 34 jours consécutifs).

Le projet est présenté par la Communauté d'Agglomération Coeur d'Essonne Agglomération.

Pendant toute la durée de l'enquête, des informations peuvent lui être demandées à l'adresse suivante : à l'attention de Monsieur Bruno AUTRIVE – Coeur d'Essonne Agglomération – La Maréchaussée – 1, place Saint-Exupéry – 91704 SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS CEDEX.

Monsieur Joël EYMARD, Ingénieur en Chef Aéroport de PARIS en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur pour la conduite de cette enquête.

Dès publication du présent arrêté, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête à l'adresse suivante : Sous-préfecture de l'arrondissement de PALAISEAU, Bureau de la Coordination Interministérielle et de l'Ingénierie Territoriale, avenue du général de Gaulle, 91120 PALAISEAU.

Le dossier d'enquête publique se compose notamment de l'étude d'impact, comprenant un résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale. L'ensemble de ces éléments seront consultables sur le site internet des services de l'État en Essonne : <http://www.essonne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Amenagement-et-urbanisme>

Les éléments du dossier d'enquête publique, ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles ouverts, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public, en mairies de BRETIGNY-SUR-ORGE, LE-PLESSIS-PATE, SAINT MICHEL-SUR-ORGE et SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS, pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituelles d'ouverture au public.

BRETIGNY-SUR-ORGE	LE PLESSIS-PATE	SAINTE-MICHEL-SUR-ORGE	SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS
Lundi : 08:30–12:00, 13:30–17:30 Mardi : 13:30–17:30 Mercredi : 08:30–12:00, 13:30–17:30 Jeudi : 08:30–12:00, 13:30–17:30 Vendredi : 08:30–12:00, 13:30–16:00 Samedi : 9:00–12:00	Lundi : 08:30–12:00, 15:00–18:00 Mardi : 08:30–12:00, 15:00–18:00 Mercredi : 08:30–12:00 Jeudi : 08:30–12:00, 15:00–18:00 Vendredi : 08:30–12:00, 15:00–18:00 Samedi : Fermée	Lundi : 08:30–12:00, 13:30–17:30 Mardi : 13:30–17:30 Mercredi : 08:30–12:00, 13:30–17:30 Jeudi : 08:30–12:00, 13:30–17:30 Vendredi : 08:30–12:00, 13:30–16:00 Samedi : 8:30–12:00	Lundi : 09:00–12:00, 13:30–18:00 Mardi : 09:00–12:00, 13:30–18:00 Mercredi : 09:00–12:00 Jeudi : 09:00–12:00, 13:30–18:00 Vendredi : 09:00–12:00, 13:30–19:00 Samedi : 9:00–12:00

Les observations, propositions et contre-propositions du public sur le projet pourront également être adressées, par correspondance, au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, situé à la mairie de BRETIGNY-SUR-ORGE. Elles sont tenues à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais. Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

En tant que moyen de communication complémentaire, le dossier sera consultable via le site internet : <https://www.coeuressonne.fr/l-agglomeration/enquetes-publiques/> (rubrique : « agglomération- enquêtes publiques – Liaison Centre Essonne demande de DUP et enquête parcellaire »)

ou par courriel à l'adresse mail ci-après : communaute@coeuressonne.fr pendant toute la durée de l'enquête publique.

Des observations, propositions et contre-propositions pourront aussi être déposées, de manière électronique, sur les registres dématérialisés créés à cet effet à travers le site internet : <https://www.coeuressonne.fr/l-agglomeration/enquetes-publiques/> (rubrique : « agglomération- enquêtes publiques – Liaison Centre Essonne demande de DUP et enquête parcellaire »)

Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public au lieu de permanence, dates et horaires suivants :

COMMUNE	PERMANENCE 1	PERMANENCE 2	PERMANENCE 3
BRETIGNY-SUR-ORGE : Service de l'Urbanisme 52 rue de la Mairie 91220 BRETIGNY-SUR-ORGE	Lundi 21 janvier 2019 de 9h00 à 12h00	Mercredi 6 février 2019 de 14h00 à 17h00	Jeudi 21 février 2019 de 14h00 à 17h00
LE PLESSIS-PATE : Mairie 8, place du 8 mai 1945 91220 LE PLESSIS PATE	Lundi 21 janvier 2019 de 15h00 à 18h00	Jeudi 7 février 2019 de 15h00 à 18h00	Jeudi 21 février 2019 de 9h00 à 12h00
SAINT-MICHEL-SUR-ORGE : Annexe Jean VILAR face à l'Hôtel de Ville 16 rue de l'église 91240 SAINT-MICHEL-SUR-ORGE	Jeudi 24 janvier 2019 de 9h00 à 12h00	Mercredi 20 février 2019 de 14h00 à 17h00	
SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS : Mairie Place Roger PERRIAUD 91700 SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS	Jeudi 24 janvier 2019 de 14h00 à 17h00	Samedi 23 février 2019 de 9h00 à 12h00	

Dans les huit jours suivant la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur examinera les observations consignées et les communiquera au responsable du projet qui disposera de quinze jours pour y répondre. Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au Sous-Préfet son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la Préfecture de l'Essonne, à la Sous-préfecture de l'arrondissement de PALAISEAU, ainsi qu'aux mairies de BRETIGNY-SUR-ORGE, LE PLESSIS-PATE, SAINT MICHEL-SUR-ORGE et SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également publiés pendant un an sur le site internet de la Préfecture de l'Essonne, à l'adresse suivante :

<http://www.essonne.gouv.fr/Publications/Enquetes-Publiques/Amenagement-et-urbanisme>